



COMITÉ DE PARENTS

de la Commission scolaire des Patriotes

Procès-verbal de la séance tenue le 19 mai 2011 à 19h00,
au siège social de la Commission scolaire,
1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville

SONT PRÉSENTS les représentantes ou représentants au Comité de parents : mesdames et messieurs

École	Antoine-Girouard	Francis Patenaude
	Arc-en-Ciel	Jean-Philippe Audren
	Au Fil de l'Eau	Sophie Panneton
	Aux-Quatre-Vents	Bruno Bourgeois
	De Bourgogne	Jacynthe Lecavalier
	de l'Amitié	Valérie Fugère
	De La Broquerie	Étienne Michaud
	de la Chanterelle	Jean-Marie Dejardin
	de la Passerelle	Christine Robillard
	de la Roselière	Karine Lussier
	De Salaberry	Annie Guénette
	Du Grand-Chêne	Vincent Fortin
	Jacques-Rocheleau/St-Basile	Réjean Robitaille
	Jolivent	Isabel Godard
	Le Petit-Bonheur	Sylvain Giguère
	Le Rucher	Line Désormeaux
	Le Sablier	Mélanie Chagnon
	Le Tournesol	Normand Boisclair
	les Marguerite	Sophie Parent
	Mère Marie-Rose	Sylvain Deblois
	Monseigneur-Gilles-Gervais	Julie Lafrenière
	Notre-Dame	Louis Provencher
	Paul-VI	Caroline Bujold
	Sainte-Marie	Jean Brûlé
	Secondaire De Mortagne	Anne-Marie Parisien
	Secondaire du Grand-Coteau	Stéphane Geffard
	Secondaire du Mont-Bruno	Carole Vigneault
	École d'éducation internationale	Serge Lefebvre

SONT ABSENTS : mesdames et messieurs

École	Albert-Schweitzer	Christine Lavoie
	de l'Aquarelle	Claude Crépeau
	de l'Envolée	Simon Ouellet
	de la Mosaïque	Aucun
	de la Pommeraie	Stephan Lotz
	de la Source	Aucun
	De Montarville	Pascale Choquette
	Des Trois-Temps	Mireille Louis-Seize

	<p>du Carrousel Du Moulin du Parchemin du Tourne-Vent Georges-Étienne-Cartier Jacques-De Chambly L'Arpège La Farandole La Roseraie Les Jeunes Découvreurs Louis-Hippolyte-Lafontaine Ludger-Duvernay Marie-Victorin Père-Marquette Pierre-Boucher Saint-Charles Saint-Denis Saint-Mathieu Secondaire de Chambly Secondaire François-Williams Secondaire le Carrefour Secondaire Ozias-Leduc Secondaire Polybel École orientante l'Impact Secondaire le Tremplin</p>	<p>Nathalie Belleville Joëlle Choquette Michel C. Tremblay Frédérick Lavoie Fanny Dubé Jacques Duchesne Stéphane Lemay Bruno Des Ormeaux Aucun Karyne Brossard Karine Hamel Robert Bélanger François Belleville Marc Prince Cynthia Gyenizse Marc Gauthier Gilbert Proulx Claude Bérubé Nathalie Pomerleau Patricia Bergeron Anne Daneau Pierre Brazé Josée Beauchemin Christelle Guérin Aucun</p>
N° de la résolution ou annotation	<p>1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE Monsieur Stéphane Geffard souhaite la bienvenue aux membres et au public présent. Il ouvre la séance à 19 h 25.</p> <p>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Monsieur Geffard fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2011 <ol style="list-style-type: none"> 3.1 SUIVI DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2011 4. RETOUR SUR LA SOIREE DES BENEVOLES 5. CONSULTATION ÉCOLE LA ROSELIERE <ol style="list-style-type: none"> 5.1 RETOUR DE CONSULTATION 6. PRESENTATION SUR LE BUDGET <ol style="list-style-type: none"> 6.1 QUESTIONS DES MEMBRES 7. DIRECTION GENERALE - POINT D'INFORMATION - M. BEAUDET <ol style="list-style-type: none"> 7.1 POINT D'INFORMATION : GUIDE SUR LES FRAIS CHARGES AUX PARENTS 7.1 QUESTIONS DES MEMBRES 8. PAROLE AU PUBLIC <p><u>PAUSE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 9. TRESORERIE <ol style="list-style-type: none"> 9.1 PROJET DE RESOLUTION DON MAISON DE SOINS PALLIATIFS SOURCE BLEUE 10. RAPPORT DES DIVERS REPRESENTANTS AU COMITE DE PARENTS 	

<p>Résolution n° CP-076-05-11</p>	<p>10.1 RAPPORT DU PRESIDENT 10.2 PARENTS-COMMISSAIRES 10.3 COMITE CONSULTATIF EHDAA 10.4 COMITE CONSULTATIF DU TRANSPORT 10.5 COMITE POUR PREVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE 10.6 RESPONSABLES DE SECTEURS</p> <p>11. FCPQ 11.1 REMISE DU CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE DE LA FCPQ A M. LEFEBVRE M. FRANÇOIS PAQUET, PRESIDENT DE LA FCPQ 11.1 COMMUNICATION</p> <p>12. PAROLE AUX MEMBRES 13. PAROLE AU PUBLIC 14. LEVEE DE L'ASSEMBLEE</p> <p>Monsieur Bourgeois demande pourquoi le point de la sortie de madame Deschamps n'est pas à l'ordre du jour. Il avait fait une proposition à cet effet, qui avait été appuyée par madame Anne Daneau. Aucune résolution n'avait été adoptée.</p> <p>Monsieur Geffard indique que monsieur Paquet sera présent plus tard et qu'il est disposé à répondre aux questions des membres.</p> <p>Monsieur Bruno Bourgeois, appuyé par madame Sophie Parent, propose d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2011</p> <p>Quelques modifications sont apportées. Au point 13 de la page 8, monsieur Bourgeois demande qu'on ajoute sa proposition d'ajouter un point à l'odj de la prochaine séance afin de débattre de la procédure de consultation relativement à la position de la FCPQ à l'égard de la sortie du M. François Legault. Madame Daneau appuie la proposition et les échanges entre les membres se poursuivent sans qu'une résolution ne soit adoptée.</p> <p>Monsieur Bourgeois demande qu'on ajoute, au point 4 de la page 5, Consultation sur le calendrier scolaire, la question de monsieur Jean-Marie Dejardin à savoir à quoi sert de consulter le comité de parents puisque les dates sont déjà données.</p> <p>Madame Isabel Godard précise qu'on nous a présenté le plan triennal. Nous serons consultés à l'automne, probablement en octobre, au sujet du calendrier.</p> <p>Monsieur Serge Lefebvre apporte deux corrections. Au 2^e paragraphe, on devrait lire : Concernant le conseil général, monsieur Lefebvre explique que le débat concerne le petit comité, à savoir <u>comment</u> les régions seront représentées. Au 4^e paragraphe, on devrait lire : La position a été discutée lors du conseil général et au conseil d'administration.</p> <p>Monsieur Normand Boisclair, appuyé par madame Sophie Parent, propose d'adopter le procès verbal tel que modifié.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
<p>Résolution n° CP-077-05-11</p>	

3.1 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2011

Monsieur Geffard informe les membres que Les lendemains du CP se trouvent maintenant sur le site, sous l'onglet Comité de parents. On suggère de l'inclure dans l'envoi aux membres.

Concernant les reçus d'impôt, madame Latulippe fera une recherche dans les archives. Il faudra quelques mois pour avoir une réponse. Il faudrait la reformuler de manière plus précise, car la question était trop vague.

Monsieur Serge Lefebvre revient sur la question des cours semestriels qui posent problème à cause des bulletins en trois étapes. Il n'y a pas de dérogation à demander au MELS. Le CE peut approuver la grille-horaire, qui est ensuite présentée à la commission scolaire.

4. RETOUR SUR LA SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

Monsieur Geffard remet un certificat à madame Carole Vigneault et s'excuse de l'oubli. Il remet également le certificat de madame France Tremblay à monsieur Louis Provencher.

Les commentaires suite à la soirée étaient tous positifs. On changera la formule du panier au centre de la table. On a déjà commencé à regarder les dates pour l'an prochain; la date du 26 avril a été retenue pour l'instant. En ce qui concerne l'endroit, on envisage l'école Ozias-Leduc ou l'école secondaire de Chambly; ce sera à confirmer l'an prochain.

Madame Sophie Parent indique que sa directrice n'a pas pu être présente car elle avait un congrès à Québec. Il faudrait peut-être voir si le 26 avril entre en conflit avec d'autres événements.

5. CONSULTATION ÉCOLE DE LA ROSELIÈRE

Monsieur Geffard cède la parole à monsieur Beudet pour la présentation de la demande de renouvellement de l'école à vocation particulière de la Roselière. Monsieur Beudet propose de répondre aux questions des membres, qui ont reçu le document de consultation, afin d'accélérer le processus.

Monsieur Jean-Philippe Audren demande de résumer ce qu'est la pédagogie Waldorf.

Monsieur Beudet explique qu'il s'agit d'une approche qui met l'accent sur le développement global de l'enfant. On tient compte de la tête, du cœur et des membres. En plus des disciplines, on mise sur les travaux manuels et artistiques. On tient compte également du développement émotif. Il s'agit d'une vocation particulière pour l'ensemble de l'école, ce qui nécessite une autorisation ministérielle. C'est pourquoi il y a une consultation pour la reconduction du statut pour deux ans.

Madame Christine Robillard soulève le problème de locaux.

Monsieur Beudet indique qu'étant donné que l'école La Passerelle a besoin de plus de locaux, l'école de la Roselière devra se resserrer. Seul le préscolaire se donnera à l'école de la Passerelle. On attend une réponse du MELS pour la construction d'une école à Carignan, ce qui fournira l'espace nécessaire.

Monsieur Geffard demande si la situation a été corrigée puisque l'an dernier, il y avait eu un problème parce que l'école ne respectait pas le programme du MELS.

Monsieur Beudet indique que la CS suit le dossier de près et a demandé que l'école suive davantage le programme du MELS. Un conseiller pédagogique est attiré à la Roselière pour arrimer le programme du MELS à la pédagogie Waldorf. On offrira le même accompagnement l'an prochain; cela fait partie du protocole.

Monsieur Serge Lefebvre soulève les problèmes de fonctionnement du CE, qui ont également été

<p>Résolution n° CP-078-05-11</p>	<p>réglés avec le protocole.</p> <p>Monsieur Beudet indique que certaines cohortes ont eu des difficultés au niveau de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au 1^{er} cycle. Au secondaire, il n'y a pas de différence marquante dans les résultats. On fait le suivi par l'entremise de la convention de gestion et de réussite.</p> <p>5.1 RETOUR DE CONSULTATION</p> <p>Monsieur Geffard fait la lecture du projet de résolution et demande s'il y a des commentaires à ajouter. Monsieur Geffard propose d'ajouter le commentaire suivant :</p> <p>Le Comité de parents demande à la CS de poursuivre l'observation et l'analyse afin de s'assurer que la pédagogie de l'école de la Roselière soit conforme au programme éducatif du MELS.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR madame Christine Robillard, appuyée par monsieur Serge Lefebvre, que le Comité de parents appuie la demande de renouvellement de l'école à vocation particulière De La Roselière pour l'année 2011-2012.</p> <p>La résolution est adoptée à l'unanimité.</p> <p>6. PRÉSENTATION SUR LE BUDGET</p> <p>Madame Linda Lévesque, régisseuse aux services financiers, présente le processus budgétaire, qui est exposé en détails dans le document qui a été transmis aux membres. Elle précise que l'Annexe 5 est le document que le CE doit approuver. Les données concernant le personnel enseignant ne sont pas encore entrées. Le document doit être adopté au plus tard le 15 juin. Le Conseil des commissaires adoptera le budget lors de la séance du 28 juin.</p> <p>Monsieur Rondeau, directeur de l'école Du Moulin à Ste-Julie, présente la ventilation au niveau de l'école. Le budget de fonctionnement A est le budget général de l'école. Le budget B regroupe les allocations dédiées du MELS, qui sont accordées à des fins précises et doivent être utilisées à ces fins précises. Le budget C concerne la masse enseignante. Il comprend l'annexe B qui comprend les surplus, qui sont partagés au sein des écoles de Ste-Julie, selon le nombre d'élèves. L'annexe B doit servir à payer les enseignants (remplacement) et les services directs aux élèves. Le budget D comprend les salaires de la direction et du personnel de soutien. Le budget H vise le perfectionnement des enseignants (environ 80 \$ par enseignant).</p> <p>Le budget A est celui qui représente le plus de travail pour la direction. Chaque classe reçoit un montant qui est très variable selon l'école. Le budget-classe comprend le matériel et les frais d'imprimerie. On charge aux parents seulement les documents dans lesquels les élèves écrivent.</p> <p>6.1 QUESTIONS DES MEMBRES</p> <p>Monsieur Jean-Philippe Audren demande si la seule marge de manœuvre de l'école se situe dans le budget A.</p> <p>Monsieur Rondeau indique que dans le budget B, il y a de l'argent pour l'informatique, pour les livres de biblio. L'école conserve ses surplus du budget A (10 %) d'une année à l'autre. Il y a également une certaine marge de manœuvre dans l'annexe B, mais uniquement pour du personnel. Les surplus de la Catégorie D à la fin de l'année sont transférés dans la catégorie A.</p> <p>Monsieur Vincent Fortin – Que signifie le montant indiqué comme revenus du service de garde?</p> <p>Monsieur Rondeau explique que le service de garde utilise des produits d'entretien, des services de</p>
--	--

conciergerie, tous les frais que le SDG génère autres que ce à quoi il sert. Le SDG reçoit des subventions à cet égard et on calcule ce que ça coûte à l'école approximativement. On parle d'environ 7,5 % de la subvention. Il s'agit d'une règle comptable, qui dépend de l'école. Certains SDG sont déficitaires. Un gros SDG ne pose pas problème.

Monsieur Serge Lefebvre demande si c'est au moment d'adopter le budget qu'on doit discuter des frais chargés aux parents. Il y a aussi la question de la fréquentation sporadique et des dineurs.

Monsieur Rondeau indique que s'il n'y a pas de service de dineurs, il faut faire un sondage chaque année. C'est un choix qui relève de chaque école.

Madame Julie Lafrenière demande, relativement au transfert du surplus, si dans le cas d'un orthopédagogue, l'école a l'obligation de remplacer par le même type de service?

Madame Lévesque explique que dans le cas d'un orthopédagogue, oui car les fonds sont insuffisants. Pour d'autres services, on peut l'utiliser pour un autre type de service.

Monsieur Jean Brûlé demande si les écoles qui ont déjà fourni de l'argent pour l'achat de tableaux interactifs seront compensées.

Madame Lemieux a dit qu'il y aura un système mis en place pour compenser les écoles qui ont déjà acheté des tableaux.

Madame Lévesque précise que les sommes seront versés au budget mais on ne sait pas encore comment. Les fonds devraient rester en informatique.

Monsieur Serge Lefebvre demande ce qui adviendra des tableaux achetés par une fondation?

Madame Lévesque répond que cela reste à déterminer.

Monsieur Jean-Philippe Audren demande où sont indiqués les revenus?

Madame Lévesque explique qu'ils se trouvent dans le document des prévisions budgétaires et prévisions de revenus. Il faut additionner les montants.

Monsieur Rondeau explique que certaines directions d'écoles étaient enseignants il n'y a pas si longtemps. Ce ne sont pas des comptables. Il se peut que des membres du CE, qui sont parfois des comptables, posent des questions très pointues auxquelles la direction ne pourra répondre. Les directions reçoivent une formation et sont appuyés par les gens de la CS.

Monsieur Rondeau produit un état des catégories à quelques reprises pendant l'année pour faire un état de la situation. La révision budgétaire n'est pas une obligation mais certaines directions font un suivi.

Monsieur Louis Provencher demande si, au niveau de la présentation des budgets, on présente l'évolution d'une année à l'autre. Les CE doivent-ils comparer avec l'année précédente?

Monsieur Rondeau indique qu'il est possible de sortir les chiffres de l'année précédente.

Madame Nathalie Poitras demande ce qui arrive dans le cas d'une nouvelle école. A St-Amable, par exemple, est-ce que ce sont des budgets prévisionnels?

Madame Lévesque indique que oui, les budgets ont été répartis entre les 3 écoles. On ajustera lorsque la répartition des élèves sera faite.

Madame Valérie Fugère demande ce qui arrive au budget si, en cours d'année, un élève arrive dans une école et qu'il a besoin de service.

Monsieur Rondeau indique qu'on essaie de s'organiser avec le budget existant de l'école.

Lorsqu'un élève a un PI avec des services d'ortho, il faut lui donner des services.

Monsieur Bruno Bourgois indique qu'il a été question d'une contribution volontaire à charger aux parents. Est-ce une mesure commune?

Monsieur Rondeau explique qu'à son école, il n'y a pas de campagne de financement et on demande une contribution volontaire de 10 \$.

7. DIRECTION GÉNÉRALE – POINT D'INFORMATION – M. BEAUDET

7.1 POINT D'INFORMATION – GUIDE SUR LES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

Monsieur Beudet informe les membres que le guide sur les frais chargés aux parents a été finalisé la veille et qu'il a été mis sur le site en fin de journée. Il se trouve sous l'onglet parents, Résumé des politiques. On y trouve la politique et le guide. Il y a un tableau qui expose précisément les articles à acheter, qui doit payer, etc.

Monsieur Normand Boisclair mentionne que le guide a été présenté le 10 mai à son CE. Il demande s'il y a eu des changements depuis.

Monsieur Beudet explique qu'on avait distribué une version préliminaire et certains ont pris les devants. Il y a eu des changements, notamment au niveau de l'ergothérapie. Il vaut mieux utiliser la dernière version.

Monsieur Serge Lefebvre précise que la politique date de 2006. Le CP avait demandé de faire une compilation des frais chargés aux parents pour aider les membres à se donner des balises.

Madame Carole Vigneault va dans le même sens en disant qu'on n'a jamais eu de réponses concernant la reddition de compte relativement à la politique depuis sa mise en place.

Monsieur Beudet indique qu'il en avait été question mais qu'aucune démarche n'avait été entreprise. Il en parlera pour l'an prochain.

Madame Anne-Marie Parisien demande, concernant les cahiers d'exercice, s'il y a une politique concernant l'utilisation qu'on fait des cahiers. Elle demande également si les conseillers pédagogiques recommandent ces cahiers. Est-ce que c'est prouvé que ça aide l'enfant?

Monsieur Beudet – De mémoire, il y a un article dans la politique, mais chaque école peut déterminer ce pourcentage. La décision revient au CE. Le choix du matériel revient à l'enseignant.

Madame Carole Vigneault soulève la question du costume. Le CE de Mont-Bruno vient d'adopter le port obligatoire de l'uniforme. La politique est très sévère et limitée et les coûts sont assez importants, 200 \$ minimum. Le CE peut décider de faire affaire avec un fournisseur unique. La politique d'approvisionnement de la CS ne s'applique pas du fait qu'il n'y a pas d'investissement de l'école. Cela devient un frais chargé aux parents qui est discriminatoire pour l'accès à l'école.

Monsieur Beudet indique que le CE peut décider qu'il y a un costume et que le coût peut représenter un problème. Il faudrait voir avec le secrétariat général ce qui se fait dans les écoles. La question reviendra car le port du costume est considéré avoir des effets positifs. Il faut que le coût soit raisonnable; cela fait partie de principes de la CSP.

Madame Vigneault ajoute que les parents ont accepté le fait de porter un uniforme, sans connaître les coûts. Le CE peut décider ce qu'il veut.

Madame Valérie Fugère indique que tous les parents n'ont pas les moyens d'acheter des uniformes. Qu'est-ce qu'on fera pour ces gens là?

Monsieur Beudet explique que les établissements ont un fonds d'aide pour aider les élèves avec

les frais chargés aux parents.

Madame Fugère demande s'il y a une règle à suivre à cet égard? Elle mentionne l'exemple de son école, une petite école dans un milieu défavorisé.

Monsieur Beudet explique que cela revient à chaque école. Il y a un indice socio-économique que nous donne le ministère. On essaie de tenir compte du fait que les petites écoles ne peuvent s'auto-suffire. Par exemple, tous les SDG ont un fonds d'aide collectif pour les cas d'exception. Il y a aussi des mauvais payeurs; certains parents ne paient tout simplement pas. Cela contribue aux difficultés de l'école.

Madame Robillard mentionne que le CP pourrait suggérer aux CE de donner des indications générales pour le port d'un costume, en évitant d'imposer un fournisseur. On peut interdire les logos par exemple. Elle mentionne que dans le cas du matériel scolaire acheté par les parents, autre que l'uniforme, on ne peut exiger qu'il soit acheté d'une entreprise en particulier.

Madame Sophie Parent demande si le fait d'offrir un seul fournisseur va à l'encontre de la politique.

Monsieur Beudet explique que dans le cas des dépenses de l'école, il faut aller en soumission. On peut faire affaire avec un fournisseur de gré à gré, selon certaines balises. Il faudra faire une vérification dans le cas des uniformes.

Madame Robillard ajoute que le logo d'une école devient inutile en cas de déménagement.

7.2 QUESTIONS DES MEMBRES

Monsieur Sylvain Giguère demande, au sujet des conventions, où nous en sommes?

Monsieur Beudet n'a pas de décompte précis. Il reste 5 ou 6 signatures à compléter. Toutes les conventions ont été déposées au CE des établissements. Certains voulaient continuer le travail de réflexion. Environ 19 sur 63 (30 % environ) n'ont pas été approuvés à cause des cibles chiffrées. C'est à ce moment qu'arrivait la mise en demeure.

Madame Sophie Parent demande ce qui arrive ensuite?

Monsieur Beudet explique qu'après la mise en demeure, puisque l'école se trouve dans une situation d'illégalité, la CS se substitue à l'école, uniquement pour cette décision.

La CS veut ainsi éviter que l'école perde son surplus en ne signant pas la convention. Dorénavant, les surplus reviennent à la CS. A la CSP, les surplus restent dans les écoles à condition que la convention de réussite soit signée. On ne veut pas pénaliser l'école.

Monsieur Étienne Michaud demande, considérant que 30 % ont refusé de signer et que le principal syndicat des enseignants rejette la convention, si la CSP a une position face à ce refus?

Monsieur Beudet indique que ce débat n'aurait pas du être porté dans les CE. L'obligation de présence des cibles chiffrées ne relève pas de la CS ou des CE. Ils peuvent être en désaccord, mais au bon endroit et pour les bonnes raisons. La CS croit que c'est un outil utile pour savoir si on atteint les résultats escomptés.

Monsieur Serge Lefebvre précise que le CP donne la position parentale. Pour jouer notre rôle, il nous faut des données pour travailler et améliorer la réussite des élèves.

Monsieur Michaud indique que le problème des cibles chiffrées, c'est qu'on ne mesure pas ladite atteinte.

Monsieur Bruno Bourgeois indique qu'évaluer les réussites et les cibles sont deux choses différentes. Au dernier CE de son école, on a ramené la question des cibles et on a encore refusé.

Monsieur Geffard lui avait demandé de résumer les raisons par écrit.

1 – Les cibles chiffrées étaient le principal point de refus.

2 – Sachant que le plan sera accepté de toute façon, on a décidé de garder la même position.

Monsieur Giguère demande, étant donné le mouvement syndical, si le syndicat a proposé quelque chose.

Monsieur Beudet explique que la CS a rencontré le syndicat de Champlain à six reprises. Ils ont eu les mêmes informations que les écoles. Le syndicat savait que la loi imposait des cibles chiffrées. Le syndicat est revenu avec son opposition. Il savait que si la convention n'était pas approuvée, la loi prévoit une mise en demeure. Monsieur Beudet fait la lecture de l'article de loi.

Le processus est le même que pour les grilles-horaires par exemple. Si l'école adopte une grille illégale, la CS peut se substituer à l'école.

Madame Caroline Bujold indique que le problème, c'est que les enseignants ne veulent pas d'évaluation. Ils sont offusqués de se faire évaluer.

8. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Geffard explique que la parole au public permet aux parents de venir exposer leurs points de vue et poser des questions, mais qu'il ne s'agit pas d'une période de débats. Les points soulevés seront pris en délibéré et un retour sera fait lors de la prochaine séance.

Madame Chantal Gemme, parent d'un enfant TED de l'école Le Carrousel de Varennes, mentionne qu'elle a assisté au CCEHDAA. Son enfant a été oublié à l'extérieur de l'école et la cour d'école n'est pas clôturée. Il faudrait qu'il y ait des clôtures dans toutes les cours d'écoles primaires. Elle mentionne que son enfant n'a pas du tout conscience du danger et que les conséquences auraient pu être très graves. Un suivi du dossier sera fait.

Madame Gemme demande pourquoi les enfants qui ont des besoins particuliers paient le double des autres pour le service de diners. Un enfant normal paie 225 \$, alors que le sien doit payer 495 \$.

Elle demande également pourquoi on ferme des classes TED dans les écoles de quartier, alors qu'il y a suffisamment d'enfants. A St-Amable, on a fermé la classe pour laisser la place aux enfants normaux. Elle précise que son enfant est transféré à Varennes, où il n'y a pas de clôture.

PAUSE

9. TRÉSORERIE

9.1 PROJET DE RÉSOLUTION MAISON DE SOINS PALLIATIFS SOURCE BLEUE

Monsieur Geffard informe les membres que le comité exécutif avait pensé à faire un don de 200 \$ à la maison de soins palliatifs Source bleue de Boucherville, à la mémoire de madame France Tremblay, présidente du CCEHDAA.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis Provencher, appuyé par monsieur Serge Lefebvre, que le Comité de parents fasse un don de deux cents dollars (200,00 \$) à la Fondation Source Bleue de la Maison de soins palliatifs Source Bleue de Boucherville, à la mémoire de madame France Tremblay, présidente du Comité consultatif EHDAA.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Audren demande si les membres ont reçu leurs documents en vue du congrès. Seuls les

Résolution n°
CP-079-05-11

délégués à l'assemblée générale les ont reçus.

10. RAPPORT DES DIVERS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE PARENTS

10.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT

Monsieur Geffard invite les membres à prendre connaissance du rapport des activités auxquelles il a participé. Il mentionne qu'il a reçu les candidatures aux différents postes de la FCPQ, en vue de l'assemblée générale.

10.2 PARENTS-COMMISSAIRES

Madame Carole Vigneault invite les membres à prendre connaissance du rapport qu'elle a rédigé suite au dernier Conseil des commissaires.

Monsieur Serge Lefebvre demande ce que signifie DIM PACTE et DIM Défis. Ce sont les noms des groupes. Madame Vigneault ne peut dire exactement ce qu'ils font. Elle enverra une réponse à monsieur Lefebvre.

Madame Vigneault informe les membres que la CSP a reçu un montant de 5 000 \$ de la Banque Nationale pour son engagement de trois ans avec la banque pour ses emprunts. Ce montant sera remis aux élèves sous forme de prix.

Un comité ad hoc du comité de la mission éducative se réunira d'ici la fin de l'année pour préparer une recommandation pour le Conseil des commissaires d'octobre 2011. Le comité de la mission éducative trouvait important de connaître l'avis des intervenants et des parents sur la façon d'accorder les prix aux élèves. Au comité de la mission éducative, on a pensé que toutes les écoles primaires et secondaires devraient être visitées et que dans chaque école, un prix soit remis. Cela pourrait être différent au primaire et au secondaire. Le sous-comité qui sera formé de directions d'école, personnel des services éducatif, commissaires et parents du primaire et du secondaire fera une recommandation au comité de la mission éducative. Le comité désire que la remise de prix se fasse dans la semaine de la persévérance.

Monsieur Serge Lefebvre suggère qu'il y ait quelqu'un du comité EHDAA.

Monsieur Bourgeois félicite le CC pour cette belle initiative. Il suggère, au lieu de donner une médaille, de remettre un outil de travail, par exemple un dictionnaire électronique ou quelque chose d'utile pour les élèves.

10.3 COMITÉ CONSULTATIF EHDAA

Monsieur Louis Provencher invite les membres à prendre connaissance de son rapport. Il résume l'intervention des parents concernant le déplacement des élèves handicapés avec déficience intellectuelle vers l'école L'Envol à Beloeil.

Monsieur Provencher mentionne le souhait des membres du comité EHDAA d'avoir une vision globale de l'offre de services aux EHDAA et les lieux où ces services seront offerts. Le comité a demandé d'avoir la liste des établissements et des élèves desservis.

Monsieur Serge Lefebvre partage la perception du CCEHDAA concernant l'importance de la socialisation. Il suggère que le CP appuie la démarche du CCEHDAA.

Madame Carole Vigneault précise que dans le cadre du plan triennal et de l'offre de service, la localisation des groupes est une question administrative et le CP n'est pas consulté sur ce sujet.

Un arrimage entre les deux serait souhaitable. On pourrait s'inspirer de la résolution du CCEHDAA pour en faire la demande.

10.4 COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Il n'y a pas d'intervention.

10.5 COMITÉ POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE

Il n'y a pas d'intervention.

10.6 RESPONSABLES DE SECTEURS

Il n'y a pas d'intervention.

11. FCPQ

11.1 REMISE DU PRIX RECONNAISSANCE DE LA FCPQ À MONSIEUR SERGE LEFEBVRE

Monsieur Geffard rappelle que le CP avait présenté la candidature de Serge Lefebvre et que sa candidature a été retenue. Il invite monsieur François Paquet, président de la FCPQ, à remettre le prix Reconnaissance à monsieur Serge Lefebvre pour son engagement. Monsieur Paquet précise que Serge est impliqué depuis 1998. Serge se démarque par la qualité de ses propos lors des assemblées et conseils généraux.

Monsieur Paquet informe les membres qu'il travaille sur un projet qui s'appellera L'Heure des enfants. Il s'agit d'un événement (24, 25 ou 26 octobre) qui se déroulera au centre Bell. Monsieur Daniel Germain, du club des petits déjeuners, veut organiser une grande fête pour célébrer les jeunes de l'école publique. Il a approché Rio Tinto Alcan qui a donné 750 000 \$. On veut rassembler 15 000 à 16 000 jeunes avec des artistes. Des jeunes seront sélectionnés dans les CS pour souligner des réussites. Il faut faire ressortir les points positifs du système public. Nous avons un bon système scolaire. Nous avons 88 % des jeunes de 25 ans qui ont du DES ou professionnel. Comparativement à 10 % qui entraient au secondaire il y a 50 ans.

Monsieur Bruno Bourgeois explique à monsieur Paquet qu'il a été question de la position de la FCPQ, présentée par Line Deschamps, concernant le projet de François Legault. En tant que parent, il n'aime pas qu'on parle en son nom sans être consulté.

Monsieur Paquet explique que le 22 mars, il a rencontré monsieur Legault. Le 26 mars, la FCPQ était en conseil général à Laval. Il a présenté les grandes lignes du projet et souligné les risques que présentait ce document. Il a reçu l'appui unanime des délégués présents. Il précise également que ce qui est écrit dans les médias, ce n'est pas toujours la vérité.

Monsieur Paquet explique que monsieur Legault avait été avisé des points avec lesquels la FCPQ était en désaccord. Il n'y avait rien sur l'intégration des élèves. Le financement par élève ne tient pas compte des petites écoles et des régions éloignées. La société progresse en faisant progresser les plus faibles. Monsieur Legault ne pouvait dire comment il intégrait les élèves handicapés.

En ce qui concerne l'élimination des commissions scolaires, monsieur Paquet explique que ce serait le chaos; il faudrait 4 à 5 ans de transition. Le projet prévoit également l'abolition des comités de parents. Le CP fait le lien entre les écoles. La veille de la conférence de presse, on a fait un appel conférence avec l'exécutif et on a convenu que notre position demeurerait la même. On ne veut pas qu'une cohorte d'élèves paie pour ce chaos, sans savoir si ce sera mieux. Nous avons le document depuis deux semaines et on l'avait étudié.

Monsieur Bourgeois précise que c'était la position de la FCPQ et non celle de l'ensemble des parents.

Madame Bujold va dans le même sens que monsieur Bourgeois, à savoir que monsieur Paquet devrait parler au nom de la FCPQ et non des parents.

<p>Résolution n° CP-080-05-11</p>	<p>Monsieur Jean-Philippe Audren demande si, au niveau des conventions de gestion dans les autres CS, la situation est la même.</p> <p>Monsieur Paquet indique que chez lui, ça va très bien. A la polyvalente, ils ont des chiffres très précis. Plusieurs CS n'ont rencontré aucun problème.</p> <p>Madame Caroline Bujold mentionne que plusieurs enseignants siègent sur les CE et que cela fait en sorte qu'on tourne en rond.</p> <p>11.1 COMMUNICATION FCPQ</p> <p>Monsieur Serge Lefebvre invite les membres à prendre connaissance de son rapport.</p> <p>12. PAROLE AUX MEMBRES</p> <p>Monsieur Bruno Bourgeois demande qu'un point soit mis à l'ordre du jour pour discuter du processus de consultation de la FCPQ.</p> <p>Madame Valérie Fugère soulève la question des dineurs. Plusieurs parents ne paient pas. Le CE fait face à un dilemme. Son école a un ratio 1 / 34, donc deux surveillants pour 100 élèves. L'école n'a pas les moyens d'avoir trois surveillants, à cause des parents qui ne peuvent pas payer. Certains parents aimeraient avoir davantage de surveillance. Le service de garde a une dette de 2500 \$ en date du mois de mai.</p> <p>Que peut faire le CE? Les parents avaient le choix entre 3 options :</p> <p>Service des dineurs avec ratio de 1 pour 34 Option 2 – 1 pour 30 Option 3 (SDG) – 1 pour 20</p> <p>Madame Fugère précise que parfois, le 3^e enfant est gratuit. Dans son école, c'est le 4^e enfant.</p> <p>Monsieur Paquet ajoute que certaines écoles ont un ratio de 1 / 70 pour le diner.</p> <p>13. PAROLE AU PUBLIC</p> <p>Il n'y a pas d'intervention.</p> <p>14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Monsieur Normand Boisclair, appuyé par madame Isabel Godard, propose de lever la séance à 22 h 35.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>
--	--

Monsieur Stéphane Geffard
président

Madame Michèle Thiffault
secrétaire